



REGLEMENT – CABILAT’TRAIL 2026



Article 1 : Le Cabilat’Trail 2026

La section course à pied et marche de la J.A. Bordères sur l’Echez (JAB) organise une épreuve pédestre « LE CABILAT’TRAIL » qui aura lieu le dimanche 1^{er} mars 2026, course ouverte à tous participants munis d'une licence ou du PPS valide

Article 2 : Epreuves

Quatre épreuves sont proposées :

Epreuve	Heure de départ	Dénivelé
Trail 24 km	9h	600 D+
Course 10 km	10h	Plat
Course 5 km	10h15	Plat
Marche chronométrée	10h05	Plat

Tous les départs et arrivées se feront depuis la salle polyvalente Roger Paul à Bordères- sur- l’Echez. Les parcours sont dans les bois, tracés essentiellement sur sentiers et chemins.

Les participants doivent suivre impérativement le circuit balisé et respecter le code de la route. Le non-respect de cette prescription entraînera l’exclusion du coureur ou du marcheur.

Article 3 : Inscriptions et tarifs

Les inscriptions sont limitées à 400 dossards toutes épreuves confondues.

Elles auront lieu :

- Sur internet, jusqu’au vendredi 27 février 2026 22h00
- Au magasin Terre De Running, 10 Avenue de la Marne 65000 Tarbes, le samedi 28 février 2026 de 14h30 à 19h00
- Le jour de la course, à la salle polyvalente Roger Paul Borderes-sur-l’Echez jusqu’à 30 minutes avant l’heure de départ de chaque format.

Les organisateurs se réservent le droit d’annuler la course pour des raisons météorologiques ou sanitaires. En cas d’annulation de l’épreuve, l’inscription vous sera remboursée. Aucun autre motif d’annulation permettra le remboursement de l’inscription.

Tarifs :

Epreuve	Tarif
Trail 24 km	18 €
Course 10 km	12 €
Course 5 km	7 €
Marche chronométrée	12 €

Majoration de 2€ pour les inscriptions le samedi 27 février 2026 chez Terre De Running et pour les inscriptions le jour de la course.

Le tarif comprend : l’inscription à la course ou marche, le cadeau de participation, le ravitaillement sur le parcours et à l’arrivée.

Pour chaque inscription, la JAB reversera 1€ à l’association caritative « EndoFrance »

Article 4 : Documents à fournir pour toute inscription

Les **coureurs majeurs** (25 km, 10 km et 5 km) et les marcheurs (marche chronométrée) doivent fournir à l'inscription :

- Soit une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées ;
- Soit le PPS (Parcours Prévention Santé) délivré par la FFA (sur le site <https://pps.athle.fr/>) valide

Il ne sera accepté **aucune inscription sur décharge s'il manque l'un de ces justificatifs.**

Pour **les coureurs mineurs** (10km, 5km et marche chronométrée), la procédure d'inscription est la suivante :

1. Répondre, à l'aide des personnes exerçant l'autorité parentale, à l'ensemble du questionnaire, annexé au présent règlement. Les réponses du questionnaire sont strictement confidentielles et ne doivent être pas être communiquées à l'organisateur.
2. Communiquer à l'organisateur uniquement le résultat du questionnaire, à savoir « *Aucune réponse positive* » ou « *Au moins une réponse positive* ».
3. En cas de réponse positive, il doit être également fourni à l'organisateur un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, daté de moins de 6 mois à la date de la course.

Il ne sera accepté **aucune inscription sur décharge s'il manque l'un de ces justificatifs.**

Article 5 : Catégories

Les catégories d'âge acceptées sont :

- Pour le trail 24 km : à partir de ESPOIRS (années de naissance 2004 et 2006)
- Pour la course 10 km : à partir de CADETS (années de naissance 2009 et 2010)
- Pour la course 5 km : à partir de MINIMES (années de naissance 2011 et 2012)
- Pour la marche chronométrée : à partir de CADETS (années de naissance 2009 et 2010)

Article 6 : Responsabilité civile

Les organisateurs sont couverts par une assurance, police n° 299203/W souscrite auprès SMACL Assurance. Il incombe aux participants non licenciés de s'assurer personnellement.

Article 7 : Récompenses

Chaque épreuve chronométrée fera l'objet de récompenses. Ainsi, seront récompensés :

- Les cinq premiers (H et F) au scratch sur chaque épreuve
- Le club le plus représenté en nombre d'inscrits

Article 8 : Responsabilités et surveillance médicale

La JAB est responsable du bon déroulement des courses.

L'assistance médicale sera organisée par les autorités compétentes.

Les courses de 24 km et de 10 km se déroulent en semi-autonomie. Des postes de ravitaillement liquide seront répartis sur le parcours. La course sera fermée par des membres de l'organisation.

Tout abandon, tout problème ou accident devront être signalés à un signaleur. Une voiture se chargera de rapatrier les coureurs relégués ou qui décideront d'abandonner. Les participants se doivent secours et entraide.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable des dommages ou préjudices occasionnés lors du déroulement des épreuves et qui n'incomberaient pas au club, sauf cas prévus à l'article 3 du présent règlement.

Article 9 : Engagement des concurrents pour l'environnement

Les concurrents doivent marquer les emballages de leur ravitaillement du numéro de leur dossard, un contrôle sera effectué au moment du départ.

Les épreuves se déroulent dans la nature. Les participants s'engagent à respecter l'environnement, la flore, la faune et à ne rien jeter (papiers, gobelets, bouteilles vides, emballages, barre et/ou gel énergétique, ...) qu'ils soient biodégradables ou non. Tout concurrent ne respectant pas cette règle pourra être éliminé. Objectif : 0 déchets !

Article 10 : Droit à l'image et à l'écriture

Les concurrents, par leur engagement, déclarent renoncer à leur droit à l'image et à leur droit d'écriture, et autorisent la JAB à exploiter les photos, films et noms se rapportant à l'épreuve.

Article 11 : Acceptation du règlement

L'inscription et la participation à la course entraînent l'acceptation sans réserve du présent règlement.

17^e Édition du Cabilat' Trail – Dimanche 1er mars 2026

Préparez vos baskets et votre bonne humeur ! La **JAB Course à Pied et Marche** vous invite à vivre une journée sportive et conviviale au cœur du **Bois du Commandeur**.

4 Épreuves pour tous les niveaux :

- Trail 24 km** – Pour les passionnés de défis
- Trail 10 km** – Accessible et dynamique
- Course 5 km** – Rapide et fun
- Marche chronométrée 10 km** – Pour les amateurs de marche sportive

Départ et arrivée : Salle polyvalente Roger Paul à Bordères-sur-l'Échez.

Semi-autonomie pour les trails (24 km et 10 km) avec ravitaillement boissons.

Collation offerte à l'arrivée + cadeau pour chaque participant !

Récompenses :

- Les 5 premiers H/F de chaque épreuve
- Le club le plus représenté

Programme

- **Inscriptions en ligne jusqu'au 27 février 2026 à 22h00**
 - **Retrait des dossards :**
 - Samedi 28 février : 14h30 – 19h (Terre de Running, Tarbes)
 - Dimanche 1er mars : dès 7h45 à la salle polyvalente Roger Paul
- Clôture des inscriptions : 30 min avant chaque départ**

Horaires des départs :

- 9h00 : Trail 24 km
- 10h00 : Trail 10 km
- 10h05 : Marche 10 km
- 10h15 : Course 5 km
- 11h30 : Remise des récompenses

Infos & Contact

Clément Cantet

 06 32 09 31 05

 <http://www.jab-course.fr/>

 clem2165@hotmail.fr

 **Ne manquez pas cet événement sportif incontournable !** Venez relever le défi, partager un moment convivial et repartir avec des souvenirs plein la tête. **Inscrivez-vous dès maintenant !**